



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 2 Aout à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 27 Juillet 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 29

Objet : Tarification Ecole de Musique Intercommunale

Présents : 22

BLANC Jean Franck (Teuillac), BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à Jean ROUX, COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORRELLY, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Pierre JOLY, MABILLE Christian (Peujard) pouvoir à SAGASTI Sylvie, POUCHARD Éric (Lansac) pouvoir à Michael FUSEAU.

Absents excusés : 8

BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), Alain TABONE (Cubzac les Ponts).

Secrétaires de séance : Véronique LAVAUD.

Une erreur matérielle s'est produite dans le tableau des tarifs de l'Ecole de Musique Intercommunale du Cubzaguais approuvée par délibération n°2017-76, en date du 31 mai 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'annuler la délibération n°2017-76,
- D'approuver les tarifs suivants au sein de l'Ecole de Musique Intercommunale, à compter de l'année scolaire 2017/2018 :

Prêt Instrument	35€ annuel						
	Quotient Familial	en dessous de 450	de 451 à 650	de 651 à 900	de 901 à 1200	de 1201 à 1500	plus de 1500
Tarif trimestriel							
éveil		39	41	42	44	45	47
Formation Musicale, Cours Instrumental et Pratique Collective		79	83	85	88	91	95
Instrument supplémentaire		39	41	42	44	45	47
Formation Musicale seule		39	41	42	44	45	47
Pratique collective		39	41	42	44	45	47
Tarif réduit à partir du 2è élève Inscrit							
éveil		34	36	37	38	39	40
Formation Musicale, Cours Instrumental et Pratique Collective		67	70	72	75	77	80
Instrument supplémentaire		34	36	37	38	39	40
Formation Musicale seule		34	36	37	38	39	40
Pratique collective		34	36	37	38	39	40
Adultes + de 25 ans							
Formation Musicale, Cours Instrumental et Pratique Collective		384	384	384	384	384	384
Formation Musicale seule		56	59	60	63	64	67
Pratique collective		56	59	60	63	64	67

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 03 Aout 2017.

Le Président,

A.DUMAS.

